



## 56<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

### Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants

#### Intervention du Luxembourg

26 juin 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et nous remercions la Rapporteuse spéciale pour la présentation de son rapport.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Votre rapport fait état du risque accru de traite des êtres humains dans le contexte des mouvements migratoires en mer. Vous notez dans ce contexte que les enfants sont particulièrement vulnérables, et que la création d'endroits de débarquement sûrs et de procédures permettant leur réception adéquate sont primordiaux. Le Luxembourg soutient pleinement votre appel au respect du principe de non-discrimination et de l'intérêt supérieur de l'enfant, tout au long des itinéraires de migration. La création de voies migratoires sûres et régulières contribue de manière positive à la prévention de la traite des êtres humains, en réduisant le terrain sur lequel les trafiquants peuvent opérer.

La traite en mer n'a pas lieu dans un vide juridique ; vous notez ainsi dans votre rapport que l'obligation de repérer et de protéger les victimes de la traite s'applique également lors de l'interception de migrants en mer.

Dans ce contexte, Madame la Rapporteuse spéciale : quelles sont les bonnes pratiques à relever en matière de coordination internationale entre les différents acteurs ? Voyez-vous un besoin pour que ce Conseil établisse un mécanisme indépendant d'enquête sur les violations des droits humains aux frontières ? Enfin, Comment la communauté internationale peut-elle assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant soit au centre de tous ces efforts ?

Je vous remercie.

*(240 mots, 1min30s)*